

Colloque international
Quel budget minimum pour participer à la vie sociale ?
Un débat européen sur les budgets de référence
13 octobre 2015

– Benoît Calmels : les 90 ans de l'UNCCAS et les 70 ans de l'UNAF... On a une certaine antériorité et au-delà de ça, on rentre parfaitement dans le cadre du problème et de la population suivie. Parce que les CCAS ou les CIAS agissent dans le cas d'aides dites facultatives ou extra légales, on s'attache à la personne en elle-même, et ce sont des personnes qu'on a régulièrement.

On voit très bien que dans les populations qui sont suivies et qui interviennent, c'est ce que nous disent les enquêtes, 31 % des ménages qui ont bénéficié d'une aide financière pour l'accès aux soins disposent de plus de 1 000 euros mensuels, souvent pour l'accès à une complémentaire santé, sur l'aide à l'énergie. Ce sont 40 % des CCAS qui attribuent une aide à l'énergie, c'est une grosse problématique l'aide à l'énergie, à des personnes en situation d'emploi, ou qui ont épuisé les droits au FSL. Maintenant, par rapport au travail sur les budgets de référence, il faut voir comment on peut établir une sorte de relation gagnant-gagnant. On va se dire : qu'est-ce que les budgets de références peuvent apporter aux CCAS, et de l'autre côté, qu'est-ce que les CCAS qui sont quelque part des veilleurs sociaux vont pouvoir faire remonter comme informations également pour alimenter la machine pour pouvoir être encore plus fins dans nos actions. Donc déjà pour commencer, la première question est : qu'est-ce que les budgets de références peuvent apporter dans l'action des CCAS ? On est typiquement dans un enjeu de travail social. Il y a longtemps qu'au niveau des CCAS, on a travaillé avec une logique de reste pour vivre. "Vous êtes à la limite de la case, on ne s'occupe pas de vous, vous repartez" : non, la logique de travail social des CCAS n'est pas celle-là. Elle est d'étudier la personne avec ses problématiques et de voir combien il lui reste d'argent pour vivre. On a travaillé longtemps sur ces questions à l'UNCCAS, qui dès 2008 avait fait un congrès national sur la notion de travailleur pauvre, donc ça remontait déjà à une certaine période parce que les CCAS étaient au contact direct. Les budgets de référence pourraient être envisagés comme des outils au service des agents et des élus qui vont décider de l'attribution d'aide, de comment on les attribue et dans quels domaines. Ils peuvent être des outils pertinents pour évoquer la prise de décision politique dans le cadre d'une politique d'assistance aux personnes, je sais qu'on n'aime pas trop le terme d'assistance, mais d'aide, on peut évoquer les vocables que l'on veut, mais ça pourrait être un outil permettant d'élargir le prisme de notre analyse. Le travail social a l'habitude de rencontrer les personnes, mais les budgets de référence pourraient nous aider.

Et il y a un point qui fait débat, au sein même de l'UNCCAS, on a un vrai débat, et on l'a vu dans la presse, si vous avez un peu écouté les infos, on disait : les budgets de référence, c'est parce qu'il va falloir acheter des vêtements de

marque, donner trois semaines de vacances, et on entend régulièrement : on ne va pas commencer à donner des écrans plats aux pauvres. Cette étude sur les budgets de référence va permettre de changer le regard qu'on peut avoir et nous, notre rôle de tête de réseau, ça va peut-être être également de changer, pas le regard parce que nos élus et nos travailleurs sociaux sont déjà dans cette optique, ils savent que ça peut être stigmatisant pour un enfant de porter des vieux vêtements qui ne sont plus à la mode et autres, il y a déjà une stigmatisation par la pauvreté, donc on ne va pas en rajouter une, et on sait que les adolescents souhaitent avoir des vêtements de marque de temps à autre, et que ça peut être très important. Donc le but est peut-être de changer la perception que peuvent avoir nos élus, qui vont être pris entre le brouhaha médiatique qui dit : "on n'est pas là pour acheter des vêtements de marque pour les gens en difficulté, il y a peut-être d'autres choses à faire", et de leur dire : il faut changer le regard, peut-être pas prendre uniquement le regard médiatique, mais voir comment on peut aider les personnes à s'en sortir. Deuxièmement, sur le prisme des besoins supposés des ménages modestes, et le fait d'accompagner nos agents, il y a 120 000 fonctionnaires dans les CCAS en France, dans la prise en compte de l'évolution des besoins. On peut rester des fois sur des présupposés et se dire : ce qui était valable pour des personnes en difficulté, mais aussi pour des personnes en situation de handicap, ou âgées, il y a quarante ans, est toujours valable. Or la société a évolué, il faut peut-être que l'aide et l'accompagnement s'adaptent à l'évolution de la société.

Derrière, il y a un enjeu d'orientation de l'action publique. Je ne sais pas où est le dossier dans le cabinet de Madame Neuville ou d'un autre Ministre, c'est leur problème, mais il est clair que pour le cas de l'UNCCAS, on va se saisir totalement et pleinement de ces travaux pour pouvoir, nous, rediffuser dans notre réseau et dire : saisissez-vous en. Il ne faut pas attendre que seul l'État puisse prendre des mesures et norme cette action, il faut se saisir des études qui peuvent être faites, de toutes les nouveautés pour pouvoir adapter notre action.

– Dominique Rousset : vous avez peut-être plus que d'autres une situation de proximité avec les familles, vous les rencontrez chaque jour. Par exemple pour Sarah qui vit dans une petite commune, ça fait partie des interlocuteurs très privilégiés, ça devrait en tout cas.

– Oui, le CCAS. Après, on travaille avec les associations diverses, Secours populaire, catholique, les UNIOPSS, l'UNAF...

Le ministère de l'intérieur avait demandé dans un sondage aux Français : si vous avez une difficulté, vers qui vous vous tournez ? 74 % des Français ont répondu : vers le Maire. Et une dizaine de pour cent a répondu : vers les CCAS. Le président du CCAS, c'est le Maire. Donc on est souvent la première porte d'entrée, et après, on réoriente vers des associations qui interviennent. Donc sur l'aspect remontant, on est quelque part des veilleurs.

– Dominique Rousset : vous connaissez les publics.

– Notre ancien président, Patrick Kanner disait tout le temps : "les CCAS sont les thermomètres de l'action sociale, ils sont capables de dire où on en est". Et nous, avec notre mission de veille sociale... Je profite parce que c'est d'actualité, je prends encore deux ou trois minutes, il y a un vrai outil utilisé par les CCAS et les CIAS, c'est l'analyse des besoins sociaux qui doit être réactualisé tous les ans normalement, et qui permet une photographie, il y a aussi les besoins qu'on ressent dans le travail social, mais l'analyse des besoins sociaux, j'en parle ici parce que, pour ceux qui l'ont entendu, et ça nous met très en colère à l'UNCCAS, et le ministère, ils sont un peu au courant, il y a eu un comité interministériel à la ruralité courant septembre, où il s'est dit que ce serait bien d'abroger l'obligation annuelle d'effectuer des ABS, parce que c'est difficile, ça coûte cher. Et nous, ça nous semble une véritable problématique et on ne doit pas réagir comme ça, et si on commence à se priver de ces outils qui nous permettent d'analyser ce qui se passe réellement sur le terrain avec des gens au contact, et qu'on en vient par des systèmes de normes et qu'on se dit qu'on ne réagit plus dans les politiques publiques qu'en termes d'annualité budgétaire, et qu'on commence à se dire que savoir comment les gens vivent mal actuellement en France, ça va se faire au niveau de super régions comme Rhône-Alpes-Auvergne, où il faut 14 heures de TER, je pense qu'on aura perdu ce qui fait l'essence même de l'action de terrain, c'est-à-dire que les gens au contact des populations fragilisées doivent être au plus près de l'analyse de leurs besoins.

– Dominique Rousset : merci. Un échange avant de conclure. Sarah, une petite réaction, vous dites que vous êtes près de Montpellier, c'est ça ? Dans un village ?

Quelle est votre relation avec la municipalité ? Est-ce qu'ils connaissent bien votre situation ?

– Benoît Calmels : ils ne sont peut-être pas adhérents.

– Sarah Kebir : j'ai pris récemment rendez-vous avec le maire de la commune, il a été trop gentil, il m'a reçu, je voulais un travail, du coup, je lui ai proposé tout ce que je peux faire au sein du village, avec les enfants, j'ai proposé de donner des cours de français ou de théâtre...

– Dominique Rousset : je rappelle que vous êtes enseignantes.

– Il m'a dit : je ne peux pas vous proposer un travail, mais par contre, vous pouvez travailler en tant que bénévole. Voilà.

– Dominique Rousset : et vous allez le faire ?

– Sarah Kebir : oui, un petit peu quand même. Dans le travail, il n’y a pas juste le côté argent, il y a aussi l’épanouissement de soi.

– Dominique Rousset : et la rencontre de l’autre.

Merci. Les dernières questions dans la salle et puis on va conclure.

– Je dirige une association qui regroupe des allocataires de minima sociaux. Je crois que votre premier interlocuteur, ce n’est ni les usagers, ni les associations, ce sont les départements. Je suis incapable de dire, dans un département comme le 93 par exemple, de dire qui fait quoi. Vous avez des villes qui ont signé avec le département pour instruire des demandes de RSA, d’autres non. Si vous habitez Saint-Denis, c’est le département qui instruit les demandes.

Vous pouvez demander des aides facultatives aux services sociaux du département, que le CCAS va reproduire. Mais ça, c’est un problème de finances, mais aussi un problème, et je pense que les personnes du huitième collège peuvent en témoigner beaucoup mieux que moi, on s’y perd. À qui s’adresser ? Il y a plein d’exemples comme ça. Voilà, je voulais intervenir sur ça.

– Dominique Rousset : encore deux interventions et on va conclure.

Monsieur, et au milieu.

Questions brèves, car nous arrivons à la fin de notre rencontre.

– Le centre d’action sociale, ils ne sont pas tous les mêmes. Pour les aides, ce n’est pas pareil s’il est de droite ou de gauche.

– Ce que l’on constate, c’est que les aides mises en œuvre ne dépendent pas forcément de la sensibilité politique.

– Dans le 15^{ème} on touche moins que dans le 20^{ème}, avec la même situation, pourquoi ?

– Il y a un principe de libre administration des collectivités territoriales, et quand on veut blaguer dans les fonctions publiques territoriales, on dit qu’en gros il y a 36 000 communes, 36 000 patrons. Chaque commune est libre de s’administrer comme le souhaite. Et il n’y a aucun lien avec la sensibilité. Vous avez des communes de droite avec une politique sociale phénoménale, et des villes de gauche avec une politique sociale pas phénoménale du tout. C’est plus lié à la position, la sensibilité du maire.

Par contre on n'y peut rien. Le 93, je connais bien, il y a des communes qui souhaitent instruire, d'autres qui ne le souhaitent pas, mais si vous allez au CCAS, vous aurez forcément la réponse de qui instruit pour le RSA.

– Fort du témoignage des deux personnes du huitième collège sur la notion de participation des personnes accueillies à l'élaboration des politiques publiques, aujourd'hui, il y a une ville pionnière en matière de participation des habitants, qui s'appelle Angers j'aimerais savoir aujourd'hui, quelle position et quelle perspective, par rapport à cette notion de participation des usagers à la vie publique, d'élaboration des futures politiques, quelle est la position de l'UNCCAS ?

– Elle est simple, c'est une décision qui a été prise par le précédent conseil d'administration, mais validé par le nouveau. La question de la participation des usagers, vous avez raison de le dire, la ville d'Angers a fait un super boulot dessus, les élus sont allés au-delà de l'idée que les usagers allaient les critiquer, donc cela a permis de dépasser cela, et d'aller plus loin.

On peut même peut-être imaginer, vous savez que dans les conseils d'administration de CCAS, il y a la moitié du conseil d'administration qui est constitué des élus du conseil municipal et l'autre moitié par la société civile et les associations, dont quatre collèges obligatoires, un représentant des familles, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, et un pour les associations de lutte contre les exclusions. On aimerait adjoindre également un collège représentant les personnes aidées, un peu comme le huitième collège. Et on aimerait également, et c'est important, car on ne peut pas faire de travail social sans ça, mais il n'y a que le ministère de l'Intérieur qui peut décider de changer la composition, ce serait que le secteur économique ou de l'emploi puisse également être présent dans les conseils du CCAS.

On viendra régulièrement vers vous pour vous dire où on en est de ces travaux.

– Monsieur parlait du libre arbitre de chaque commune pour gérer. Le libre arbitre certes, mais si la commune ou l'institution se permet de renier la loi de la République, qu'est-ce qu'on fait ? Il faut savoir de quoi on parle, on ne peut pas dire que c'est comme ça, et il y a des élus avec un mandat qui font le contraire de ce que la loi prévoit.

– Sur la loi fondamentale de la République, étant donné que chaque commune peut s'organiser comme elle le veut, cela relève de la Constitution. Maintenant si un élu ne fait pas ce que la loi prévoit, il y a des procédures judiciaires qui existent. Je ne vais pas être plus royaliste que le roi, il y a des procédures. Après il y a des fois des manquements. Mais c'est malheureusement dans tous domaines, comme disait ma grand-mère, "il y a des idiots partout".

– Dominique Rousset : et cet élu peut ne pas être réélu.

– Ce qui m'intéresse dans cette étude de budget de référence, pour une organisation syndicale, c'est intéressant, pour les coups de pouces, pour le relèvement des minima sociaux. Tout cela peut être très utile. Je rêve de débats avec les responsables syndicaux sur tout cela. Autre point, dans les comités d'entreprise, il y a une unité de mesure pour que les salariés accèdent aux activités sociales et culturelles, pourquoi ne pas le changer avec le débat sur le budget de référence. Tous les partenaires sociaux devraient avoir un débat autour de cela. Et on sait très bien qu'on a des travailleurs pauvres dans l'administration, dans le public, mais aussi dans le privé.